# LIVRET D'ACCUEIL À L'ATTENTION DES PARENTS DU LYCÉE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU HAINAUT



# Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut

45 Avenue de l'Enseignement 7330 Saint-Ghislain

**2**: 065/71.42.11 ou 12

Fax: 065/71.42.10

f: Enseignement en Hainaut LPETH

Site Web: www.lpeth.be

# 1) À QUOI SERT CE GUIDE?

e livret a été réalisé pour amorcer une coopération efficace entre les parents d'élèves et l'école. En effet, comme à l'école primaire, les parents sont un relais indispensable pour permettre la meilleure réussite scolaire de leurs enfants.

L'entrée à l'école secondaire marque un tournant important dans la vie de votre enfant. C'est un moment clé de sa scolarité. Il va devoir s'habituer à son nouvel environnement.

VOTRE engagement dans sa nouvelle vie d'élève de l'école secondaire est FONDAMENTAL.

Ce guide, nous l'espérons, va vous donner quelques points de repère. Il n'a pas pour ambition de répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à nous contacter si vous en avez.

# 2) QUELS SONT LES PERSONNELS PRÉSENTS AU LPETH?

oici une présentation rapide des personnels que vous pourrez rencontrer à l'école. Si vous avez une question particulière, autant vous adresser tout de suite à la personne compétente.

**2**: 065/71.42.11 ou 12

PERSONNEL	POURQUOI	COMMENT ETRE EN CONTACT AVEC CE PERSONNEL
Professeurs Titulaire	Questions relatives au travail et aux résultats scolaires	Prendre rendez-vous ou questionner par le biais du jour- nal de classe. Se présenter aux différentes réunions (remise des bulletins, réunions parents/ professeurs, convocation,)
Educateur/Educatrice  Mme Basile	Questions relatives à la vie quotidienne à l'école : problème de discipline, organisation du temps de vie scolaire, absences et retards, Toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant.	-

PERSONNEL	POURQUOI	COMMENT ETRE EN CONTACT AVEC CE PERSONNEL
Personnels de direction :	Responsables de l'école, ils prennent les décisions importantes concernant la vie scolaire et l'organisation pédagogique.	Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de direction. Ouvert tous les jours aux
<u>Directrice :</u> Mme Vandenabeele	Chargée de l'organisation générale de l'école et de son bon fonctionnement.	heures d'ouverture de l'école.
Sous-Directeur : Mr Collette	Chargé de l'indiscipline.	
<u>Chef de Travaux :</u> Mr Querson	Chargé de la gestion des sections de boulangerie—pâtisserie et de l'hôtellerie.	
<u>Cheffes d'Ateliers :</u> Mme Serville	Chargée des élèves en aménagements raisonnables et des stages.	
Mme Celsy	Chargée de la gestion des sections artistiques.	
Secrétariat des élèves :  Mme Baton  Mme Gérard	Pour tous les documents administratifs (inscriptions, attestations,)	Par téléphone
Conseillère principale	Chargée des absences des élèves et de leur suivi	Par téléphone
<u>d'Education :</u> Mme Estiévenart		Se présenter aux convocations, l'avenir de votre enfant en dépend!
CPMS : 1 psychologue 1 assistante sociale 1 infirmière	Pour évoquer les problèmes fa- miliaux et de santé	Par téléphone auprès de l'éducateur ou directement en prenant rendez-vous avec le Centre : ☎065/76.40.30
CAREPH: Cellule Aménagements Raison- nables de l'Enseignement Pro- vincial du Hainaut	Pour <b>c</b> onstruire le protocole « Aménagements raisonnables » en collaboration avec l'élève, ses parents, l'équipe pédagogique, le CPMS et les professionnels de la santé	Par téléphone en demandant Mme Serville, Cheffe d'Atelier qui coordonne les contacts avec le CAREPH

# 3) QUEL EST L'OUTIL DE LIAISON?

e JOURNAL DE CLASSE doit être signé chaque jour et complété par les parents en début d'année scolaire. (Signature et acceptation des règlements de l'école).

Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. C'est l'outil de liaison entre les familles et l'école. Il contient tous les renseignements sur la vie scolaire de votre enfant : le règlement intérieur, les sorties prévues, les changements éventuels d'emploi du temps, les dates de réunions, les observations sur le comportement de votre enfant, les demandes de rendez-vous...

Chaque professeur fait noter leçons et devoirs dans le journal de classe pour chaque jour de la semaine. Il est l'outil vous permettant de connaître le travail que votre enfant doit faire à la maison. Votre enfant aura toujours des devoirs à faire !!! Cependant, même si rien n'est écrit dans son journal, votre enfant doit toujours apprendre la leçon vue en cours (mathématiques, langues, sciences, histoire/géographie, français...).

# Consultez le journal de classe tous les soirs avec votre enfant. N'oubliez pas de le signer.



Exigez de votre enfant qu'il vous montre ses notes au fur et à mesure. Elles sont indiquées dans le journal de classe. A l'occasion des réunions parents/professeurs, vous serez conviés à venir à l'école pour rencontrer les professeurs au sujet des bulletins trimestriels.

# 4) COMMENT PUIS-JE AIDER MON ENFANT?

urant le premier degré, l'enfant doit prendre des habitudes de travail, de réflexion et de rigueur qui l'aideront à aborder les autres classes.



#### <u>1) Travail à la maison...</u>

Mon enfant doit-il travailler longtemps à la maison ?

Il est difficile de donner une réponse générale car le rythme de chacun est différent mais dans tous les cas, le travail quotidien ne doit pas s'éterniser. En fonction des conseils de professeurs, l'enfant doit se fixer une durée précise et essayer de ne pas la dépasser.

Comment puis-je l'aider à se concentrer le soir après la classe ?

Il est bon que votre enfant puisse bénéficier d'un moment de détente avant de commencer son travail. Il faut veiller à ce qu'il s'installe au calme (pas de télévision, pas de radio...) Vous pouvez lui demander d'évoquer rapidement sa journée : ses cours, ses difficultés rencontrées, ses réussites...

Certains soirs, le travail est beaucoup plus important. Comment faire ?

Afin que votre enfant ne soit pas débordé, veillez à ce qu'il s'avance durant la semaine en fonction de son emploi du temps. De plus, nous conseillons vivement à votre enfant de ne pas attendre le dernier moment pour travailler. N'hésitez pas à l'aider à s'organiser le mercredi après -midi et le week-end par exemple. Cette habitude permet un travail de meilleure qualité et lui donne le temps de demander aux professeurs, aux éducateurs ou à d'autres camarades des explications s'il n'a pas compris les devoirs à exécuter.

Comment puis-je intervenir pour l'aider à apprendre ses leçons ?

Dès le début de l'année, dans les différentes matières, chaque professeur explique aux enfants ce qu'il attend d'eux de manière précise.

SI DES DIFFICULTÉS APPARAISSENT OU PERSISTENT, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE TITULAIRE PAR LE BIAIS DU JOURNAL DE CLASSE. SACHEZ QUE VOTRE ENFANT PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR DES PROFESSEURS LORS DES COURS DE SOUTIEN. LES ENSEIGNANTS CONVOQUERONT AUSSI VOTRE ENFANT À CES SÉANCES S'ILS L'ESTIMENT NÉCESSAIRE. POUR LA BONNE ÉVOLUTION SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT, IL EST IMPÉRATIF QU'IL Y PARTICIPE!

# 4) COMMENT PUIS-JE AIDER MON ENFANT?

#### 2) Pour bien préparer son cartable...

Vous pouvez aider votre enfant en consultant son emploi du temps, en rangeant avec lui son matériel (cahiers, classeurs, trousse...) et ses manuels demandés par chaque professeur de la journée.



Ne surchargez pas le cartable, évitez le superflu!

AVOIR UN MATÉRIEL COMPLET ET EN ÉTAT DE FONCTIONNER EST DÉJÀ UN PAS VERS L'AUTONOMIE CAR CELA PERMET DE NE PAS SE DISPERSER DURANT LE COURS.

#### 3) Tous les parents peuvent aider leur enfant...

#### Quelques idées :

Pour aider votre enfant à apprendre, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste. Il suffit d'être présent et de l'accompagner en se posant quelques questions simples :

- quel est le sujet de ta leçon ?
- quels sont les points importants sur lesquels le professeur a insisté ?
- quels exemples a-t-il donnés ?
- quelle page du livre as-tu utilisée ?...

SI MALGRÉ CELA VOTRE ENFANT N'A VRAIMENT PAS COMPRIS LA LEÇON, ALORS CONSEILLEZ-LUI DE S'ADRESSER À UN CAMARADE, AU PROFESSEUR CONCERNÉ OU CONTACTEZ-LE VOUS-MÊME EN ÉCRIVANT DANS LE JOURNAL DE CLASSE OU EN APPELANT L'ÉCOLE.

# 5) QUE FAIRE QUAND MON ENFANT EST ABSENT OU EN RETARD?

A PRÉSENCE DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE EST PRIMORDIALE. C'EST UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE. NOTRE ÉCOLE AGIT QUOTIDIENNEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE!

#### 1) Les absences :

#### ⇒ Les absences prévisibles :

L'élève doit se présenter le plus tôt possible auprès de son éducateur avec l'absence justifiée signée par les parents en indiquant le motif de l'absence. En cas de rendez-vous médical ou autre, une attestation doit obligatoirement être fournie. Attention ! Le nombre d'absences justifiées est fixé par la législation. Nous vous invitons à prendre le maximum de rendez-vous en dehors des heures scolaires. Le document est à remettre à l'éducateur dès le retour à l'école sous peine de voir l'absence considérée comme injustifiée.

#### ⇒ Les absences imprévisibles :

La famille doit avertir l'éducateur le plus tôt possible de l'absence par téléphone. Si l'élève est couvert par un certificat médical , celui-ci doit parvenir à l'école dans les trois jours. En dehors de ce délai, les absences sont considérées comme injustifiées.



©www.ClipartsFree.de

ATTENTION! À PARTIR DE 9 ABSENCES INJUSTIFIÉES, L'ÉCOLE EST DANS L'OBLIGATION
D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT AUPRÈS DU SERVICE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE DU MINISTÈRE
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.

#### 2) Les retards:

Dès que votre enfant cumule trop de retards, ce dernier sera mis en **retenue**. Si l'élève persiste et arrive systématiquement en retard malgré les mises en garde et les punitions, il sera convoqué avec sa famille pour enrayer le problème.

Il faut souligner que le manque d'assiduité ne peut être accepté. En effet, quand un élève arrive en retard, cela perturbe l'ensemble des cours et est préjudiciable à sa scolarité. Nous comptons sur votre vigilance pour que votre enfant prenne de bonnes habitudes et ce, dès le début de la rentrée. Cela est primordial!!

Une question ou besoin d'un soutien ? Notre CPE Mme Estiévenart est là pour vous aider

# 6) QUELLES SONT LES DATES IMPORTANTES DE L'ANNÉE ?

Rentrée scolaire : Le lundi 29 août 2022

# 18 19

#### Congés scolaires :

- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le mardi 27 septembre 2022
- Congé d'automne : du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
- Commémoration du 11 novembre : le vendredi 11 novembre 2022
- Vacances d'hiver : du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
- Lundi de Pâques Lundi 10 avril 2023
- Vacances de printemps : du lundi 1er mai au vendredi 12 mai 2023
- Fête de l'Ascension : le jeudi 18 mai 2023
- Le lundi de la Pentecôte :le lundi 29 mai 2023

Les vacances d'été débutent le samedi 8 juillet 2023

#### Date des périodes :

Période 1 : du 29/08/22 au 02/12/22

Période 2 : du 05/12/22 au 10/03/23

Période 3 : du 13/03/23 au 14/06/23

Examens de fin d'année : 22/06/23 au 29/06/23

#### Remise des bulletins :

09/12/22

17/03/23

16/06/23

05/07/23

#### Réunions des parents :

12/12/22

21/03/23

05/07/23

# 7) QUEL MATÉRIEL DE BASE DOIT POSSÉDER MON ENFANT ?

#### Merci de réutiliser le matériel en bon état des années précédentes !

Certains titulaires de cours peuvent demander un matériel spécifique en fonction du cours.

- ⇒ Un gros classeur qui reste à la maison (8 cm) et un classeur moyen (5 cm) pour venir à l'école
- ⇒ Un bloc de feuilles quadrillées
- ⇒ Des intercalaires
- ⇒ Deux fardes à rabats (une pour le journal de classe et une pour les évaluations)
- ⇒ Un cahier de brouillon
- ⇒ Un porte-plume
- ⇒ Des cartouches
- ⇒ Un effaceur
- ⇒ Un crayon
- ⇒ Un taille-crayon
- ⇒ Un correcteur
- ⇒ Un stylo (bic) 4 couleurs (ou un bic bleu, un bic noir, un bic rouge, un bic vert)
- ⇒ Une paire de ciseaux
- ⇒ Un tube de colle
- ⇒ 2 surligneurs
- ⇒ Une équerre
- ⇒ Une latte en plastique rigide
- ⇒ Un compas
- ⇒ 1 fin feutre noir
- ⇒ 24 crayons de couleurs
- ⇒ 24 marqueurs de couleurs

En cas de difficulté, merci de contacter la direction soit par mail soit via le secrétariat.

alicia.vandenabeele@eduhainaut.be - 065/71.42.12